

Mettre en valeur le patrimoine bâti par ses abords

Objectif

L'objectif est double : **préserv**er ou améliorer les qualités esthétiques et fonctionnelles des **aménagements des espaces libres** et, par ce biais, **mettre en valeur le patrimoine bâti** qu'ils entourent, accompagnent, délimitent ou agrémentent. Des solutions adaptées peuvent être recherchées selon le type de contexte, son ambiance et sa relation au grand paysage.

Les recommandations qui suivent constituent les principes d'intervention à respecter pour la conservation, l'évolution et la création de clôtures, et pour la mise en valeur des espaces libres. Ces dernières sont présentées en deux volets, à savoir :

- **Préserver le patrimoine végétal**
- **Conservation et évolution des clôtures d'intérêt patrimonial**

